



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES MARITIMES ET DE LA PÊCHE

La directrice générale

Bruxelles
MARE/C1/CA/ms

Objet : Réponse aux avis du Conseil Consultatif pour les eaux occidentales australes (CC SUD) sur les écosystèmes marins vulnérables (EMV) et sur la résilience des pêcheries pélagiques face au changement climatique

Cher Monsieur Lopez, chers membres du Conseil Consultatif pour les eaux occidentales australes,

Je vous remercie d'avoir partagé avec la Commission vos avis sur la protection des EMV et sur la résilience des pêcheries pélagiques face au changement climatique¹. J'aborderai ci-dessous les principaux aspects de vos avis.

Sur la protection des écosystèmes marins vulnérables (EMV)

L'avis du CC SUD appelle à la révision du règlement d'exécution (UE) 2022/1614 afin de sauvegarder la souveraineté alimentaire et de favoriser le développement socio-économique des territoires marins, et présente également une opinion minoritaire des ONG.

Le Tribunal de l'Union européenne a rendu son arrêt le 11 juin 2025 dans les affaires T-681/22 (Espagne contre Commission) et T-781/22 (Madre Querida et autres contre Commission) et il aborde de nombreux aspects soulevés dans votre avis 177, notamment l'évaluation de l'impact des engins et la méthodologie suivie pour déterminer les zones EMV ⁽²⁾.

La Commission se félicite des arrêts du Tribunal et de la confirmation que les 87 zones énumérées dans l'acte d'exécution de la Commission ont été établies de manière proportionnée et conformément au règlement relatif à l'accès aux eaux profondes.

Comme le prévoit le présent règlement, la Commission s'efforcera de poursuivre la mise en œuvre de ses obligations, y compris l'examen et la mise à jour de la liste des EMV,

(1) Vos avis n° 177 et 188 - Nos références Ares(2025)965300 et Ares(2025)4313067.

(2) Les arrêts sont disponibles ici : [T-681/22](#) et [T-781/22](#).

M Sergio Lopez
Président du CC SUD
6 Rue Alphonse Rio
56100 Lorient
FRANCE
slopez@oppburela.com

en étroite collaboration avec les États membres et les conseils consultatifs concernés, et en s'appuyant sur les avis et l'expertise scientifiques les plus récents.

L'importance d'écosystèmes marins sains a été reconfirmée lors de la Conférence des Nations unies sur les océans à Nice. Elle est au cœur du Pacte européen pour l'Océan ⁽³⁾ qui vise notamment à « *protéger et restaurer la vie marine et les services écosystémiques essentiels de l'océan* » par le biais d'une « *approche scientifique des décisions politiques* ».

Sur la résilience des pêcheries pélagiques face au changement climatique

La mise en œuvre d'une approche écosystémique de la gestion de la pêche est au cœur de la politique commune de la pêche (PCP) depuis 2002. Son application s'est principalement concentrée sur l'atténuation des impacts de la pêche sur les écosystèmes marins, en particulier grâce à la mise en œuvre réussie de mesures techniques de conservation (par exemple concernant les EMV, les stocks cibles et les prises accessoires) ⁽⁴⁾.

Les considérations écosystémiques sont également inscrites dans le Pacte européen pour l'Océan, qui rappelle la nécessité de renforcer l'approche écosystémique de la gestion de la pêche en privilégiant les objectifs socio-économiques et environnementaux. C'est pourquoi je soutiens les suggestions du CC SUD visant à développer davantage la recherche et à mieux intégrer les considérations écosystémiques dans la gestion de la pêche. Un grand nombre de travaux scientifiques visant à soutenir une approche écosystémique ont déjà été menés à bien ou sont en cours. Le Conseil International pour l'Exploration de la Mer (CIEM) continue de faire progresser ces travaux en procédant à des évaluations intégrées des écosystèmes et en présentant une vue d'ensemble des écosystèmes pour plusieurs régions. Il a également proposé un Cadre pour une science et un conseil éclairés par les écosystèmes (*Framework for Ecosystem-Informed Science and Advice, FEISA*).

En ce qui concerne la recherche, il faut souligner l'importance d'une meilleure compréhension de l'impact du changement climatique sur les ressources halieutiques (telles que les sardines, les anchois et les espèces apparentées au thon). À cette fin, la Commission soutient avec force la poursuite des projets de recherche (tels que ceux mentionnés dans votre avis), ainsi que les travaux scientifiques au sein du CIEM et des organisations régionales de gestion des pêcheries telles que la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA). En outre, ces dernières années, la DG MARE a commandé plusieurs études scientifiques afin d'évaluer l'état actuel de la mise en œuvre de l'approche écosystémique de la gestion des pêches et d'obtenir des recommandations pour faire progresser cette mise en œuvre. Il apparaît clairement que la science et les avis scientifiques évoluent de manière à intégrer des aspects environnementaux plus larges (par exemple le changement climatique) et la « dimension humaine ».

(3) [COM\(2025\)281](#). Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions : Le Pacte européen de l'Océan

(4) Études du FEAM commandées par la DG MARE : [Piet, G.J. et Arthur, R. \(2022\)](#). La mise en œuvre d'approches écosystémiques appliquées à la gestion de la pêche dans le cadre de la PCP EASME/EMFF/2018/011 Contrat spécifique lot 1 n° 1 et EASME/EMFF/2018/011 Contrat spécifique lot 2 n° 3. Rapport final, pp 110.

(5) [ICES\(2023\)](#). Stratégie d'engagement des parties prenantes du CIEM. Version 01. Lignes directrices et politiques du CIEM. 12 pp.

Je suis profondément convaincue que les parties prenantes doivent être impliquées dans toutes les étapes de cette approche fondée sur les écosystèmes (par exemple, le processus consultatif, la mise en œuvre) et la « stratégie d'engagement des parties prenantes du CIEM » ⁽⁵⁾ constitue une bonne occasion d'exprimer les points de vue des conseils consultatifs. Je vous encourage à continuer à travailler avec la communauté scientifique et les institutions/gouvernements. La Commission prend bonne note de votre contribution et reste ouverte à la discussion de suggestions pour l'amélioration future de la gestion des pêcheries pélagiques en tenant compte des considérations écosystémiques.

Je me réjouis de la poursuite de notre coopération et de notre dialogue. Si vous avez d'autres questions concernant cette réponse, n'hésitez pas à contacter nos responsables en matière de réglementation, Mme Caroline Alibert-Deprez (Caroline.ALIBERT-DEPREZ@ec.europa.eu) et Mme Amanda Perez-Perera (Amanda.PEREZ-PERERA@ec.europa.eu), ainsi que notre coordinatrice des conseils consultatifs, Mme Julia Rubeck (MARE-AC@ec.europa.eu).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées,

Charlina VITCHEVA

Cc: Aurélie Drillet adrillet@cc-sud.eu ; Marie Le Bras mlebras@cc-sud.eu